

# MIGRANT-E et VICTIME de VIOLENCES CONJUGALES

QUELS SONT  
MES DROITS ?



**VOUS ÊTES VENU-E EN BELGIQUE REJOINDRE  
UN MEMBRE DE VOTRE FAMILLE ET VOUS VIVEZ  
UNE SITUATION DE VIOLENCE À LA MAISON ?**

# C'EST QUOI LA VIOLENCE CONJUGALE OU FAMILIALE ?

La violence conjugale ou familiale peut être :

## PHYSIQUE

frapper



## SEXUELLE

forcer un rapport  
sexuel



## VERBALE

insulter, menacer



## PSYCHOLOGIQUE

menacer, enfermer,  
empêcher d'étudier  
ou de travailler



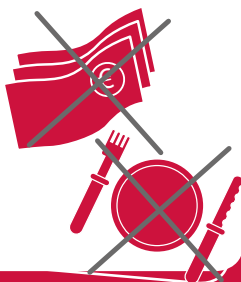
## ADMINISTRATIVE

faire du chantage  
aux papiers



## FINANCIÈRE

laisser quelqu'un sans  
argent, sans nourriture



# QUELS SONT MES DROITS ?



Vous avez le droit de **vivre sans violence**.

La violence conjugale ou dans la famille est punie par la loi belge.

Vous avez le droit d'en parler à **des personnes de votre entourage qui pourront vous aider et vous orienter** : votre famille, votre médecin, l'ONE, l'école des enfants...



112

101



Vous avez aussi le droit d'**appeler les secours et de porter plainte à la police**.

Même si votre carte de séjour dépend de la vie commune avec votre mari, votre épouse ou votre famille, vous avez le droit de **quitter la maison**.



**MAIS** vous devez **ABSOLUMENT** informer l'Office des étrangers que vous êtes parti-e à cause des violences. Si vous ne le faites pas, vous risquez de perdre votre carte de séjour.

Demandez et conservez des preuves de la violence : certificats médicaux, pv de police, témoignages, photos, e-mails, SMS, enregistrements...

Pour garder votre titre de séjour, vous devrez remplir certaines conditions.

# QUI PEUT M'AIDER ?

Vous n'êtes pas seul-e, des services peuvent vous aider :

101

EN CAS DE DANGER

112

appelez la **police** au n°101  
ou les **secours** au n°112



SI VOUS CHERCHEZ  
DES INFORMATIONS SUR LA VIOLENCE  
CONJUGALE OU UN HÉBERGEMENT

contactez le **Centre de prévention des  
violences conjugales et familiales**  
au **02/539.27.44**  
ou à l'adresse **info@cpvcf.org**



SI VOUS CHERCHEZ  
DES INFORMATIONS SUR VOS DROITS  
ET VOTRE SÉJOUR EN BELGIQUE

contactez le **CIRÉ** (Coordination et  
initiatives pour réfugiés et étrangers)  
au **02/629.77.10**,  
à l'adresse **cire@cire.be**  
ou sur place rue du Vivier 80  
à 1050 Bruxelles (9h-12h30)

Ce dépliant est  
également disponible  
en version électronique  
et dans différentes  
langues.

PLUS D'INFORMATIONS SUR  
[www.cire.be](http://www.cire.be)  
[www.cpvcf.org](http://www.cpvcf.org)  
[www.mrax.be](http://www.mrax.be)  
[www.awsa.be](http://www.awsa.be)



Avec le soutien de  
la Direction égalité des chances régionale  
du Service Public Régional de Bruxelles



Centre de Prévention des Violences  
Conjugales et Familiales asbl



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST